

Les principales
étapes du projetComment est
accompagné le projet ?

Le projet éolien de Facéole a été fondé sous la forme d'une SAS par 5 acteurs locaux : les communes d'Avessac et de Fégréac, Redon Agglomération, ENR44 et EPV, chacun avec un apport initial de 10 000€.

- **Les collectivités locales** assurent le suivi global et le portage du projet.
- **ENR44** assure l'accompagnement technique, comptable et juridique (4 salariés impliqués).
- **EPV** assure l'accompagnement administratif, financier, la communication et le soutien à la dynamique citoyenne (2 salariés impliqués).

Lors de la prochaine AG de Facéole, les deux communes apporteront 15 000€ supplémentaires soit 25 000€ chacune, Redon Agglomération 40 000€ supplémentaires soit 50 000€, ENR44 170 000€ soit 180 000€. La SAS **Les Ailes de Facéole** entrera au capital à hauteur de 150 000€, en complément de la participation d'EPV et d'autres organismes financeurs citoyens afin de monter la participation citoyenne à 51% du capital.

Pourquoi la création
d'une SAS ?

Les citoyens sollicités pour participer au projet éolien de **Facéole** ont dû créer leur propre société : la SAS **Les Ailes de Facéole**.

Les Ailes de Facéole est une composante de **Facéole**. Elle est chargée de mobiliser les citoyens, de recueillir leur contribution, et participe à toutes les prises de décision.

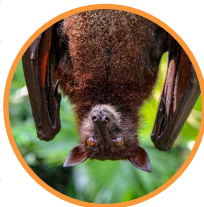
Ce statut juridique a été retenu car la société d'économie mixte EnR 44 a besoin d'émettre une prime de développement une fois obtenues les autorisations administratives. Seuls des acteurs privés pouvant bénéficier de cette prime, l'option d'une S.A.S. citoyenne intégrant Facéole semble être la meilleure solution pour un partage équitable des richesses entre les différents acteurs du projet.

Projet porté par :

Mise en place d'un groupe de travail technique

En vue de gagner en compétences sur les aspects techniques et de comprendre les tenants et aboutissants du développement d'un projet éolien, un groupe de travail, composé de citoyens volontaires, s'est constitué.

Accompagné par EnR44 et EPV, le groupe s'est déjà réuni deux fois et a analysé les données de vent issues du mât de mesure. Il a également étudié les premiers inventaires du bureau d'étude naturaliste pour mieux comprendre les enjeux liés aux chauves-souris, car le site d'étude est propice à leur activité (chasse, gîte).



Enfin, différents devis ont été comparés pour choisir le bureau d'étude en charge de la future étude paysagère, qui débutera à l'hiver 2025-2026.

Dis, c'est quoi ?

SAS : Société par actions simplifiée
forme juridique d'entreprise qui offre une grande flexibilité

EnR44 : Énergies renouvelables en Loire-Atlantique

Société d'économie mixte (SEM), créée à l'initiative du Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique

EPV : Énergies citoyennes en Pays de Vilaine

Soutien au développement local

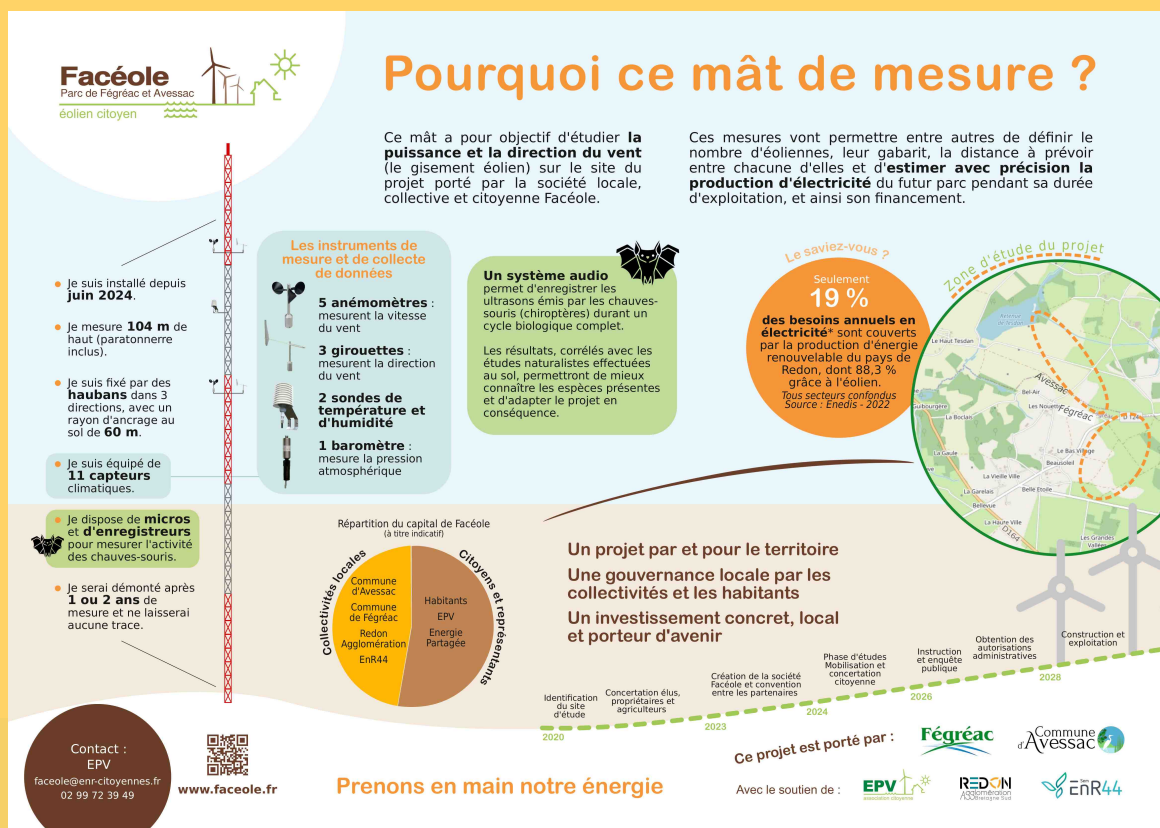
Au sein de leur pacte d'associés, les porteurs du projet Facéole s'engagent, une fois le parc éolien en exploitation et sous réserve de l'équilibre financier du parc, à créer une enveloppe de 3 500 € HT/an/MW-installé, destinée au financement du développement local. Les actions locales mises en œuvre pourront contribuer à la sobriété et à la maîtrise de la demande en énergie ainsi qu'au développement de boucle locale de partage de l'énergie.

Chiffre-clé

75 000 €

C'est le montant des promesses de souscriptions, autrement dit le niveau de la mobilisation financière citoyenne fin 2024.

Objectif : 150 000€.



Pose du panneau explicatif cet été, sur le site d'implantation du mât de mesure.

faceole@enr-citoyennes.fr
02 99 72 39 49

Les Ailes de
Facéole
Parc de Fégréac et Avessec
éolien citoyen